

une magistrature, une paternité et presque un sacerdoce. Rien n'est plus vrai.

Elle est une magistrature, et de toutes les magistratures la plus haute et la plus noble. Il ne s'agit pas uniquement ici de connaître la lettre de la loi, d'en posséder l'esprit, d'en interpréter le sens véritable, de l'appliquer avec justice et prudence ; il ne s'agit pas de juger les coupables et de les condamner, sans pouvoir trop souvent empêcher le mal social de poursuivre son cours ; plus loin s'étend l'influence de l'instituteur, plus élevé encore est son but. Il enseigne à l'enfant et au jeune homme la voie de la vertu, va découvrir jusque dans leur conscience, la première pensée du vice, l'étouffe à son germe, prévient la déchéance en éclairant leurs jeunes intelligences et en fixant la légèreté de leur âge dans la pratique du bien.

C'est une *paternité* ; l'instituteur, dépositaire de l'autorité de Dieu, est associé à l'action du père et de la mère, en ce qu'elle a de plus glorieux et de plus divin ; l'élévation des âmes, c'est-à-dire de l'esprit, des pensées, des aspirations et des sentiments. Aussi l'a-t-on appelé : *Pater spiritum* (1). Voyez-le auprès de l'enfant, brisant son caractère, corrigeant ses défauts, réglant son imagination, réprimant ses passions, redressant et dirigeant sa volonté, développant son intelligence, mûrissant son jugement, ornant son esprit d'une foule de connaissances utiles, le préparant enfin, de longue main, aux luttes de la vie et à l'accomplissement des graves obligations de l'époux, du père et du citoyen.

(1) V. Dupanloup.